



## DÉCLARATION PRÉALABLE LORS DU COMITÉ TECHNIQUE (CT) DREAL GRAND-EST DU 11 JUILLET 2019

Monsieur le président, Mmes et M les représentants de l'administration, Mmes et M les représentants du personnel

L'UNSA **constate et dénonce l'absence de dialogue social** au niveau ministériel pour les services centraux et déconcentrés, ainsi que l'absence de transparence dans la non diffusion du rapport inter-inspections relatif à la constitution des secrétariats généraux communs (SGC) aux préfetures et aux directions départementales interministérielles (mai 2019) au sein du CT des DDI.

**Sur le plan local, en DREAL Grand-Est, l'UNSA déplore l'absence de projet stratégique de la direction**, . Or, le CT doit émettre un avis entre autres sur l'organisation et le fonctionnement de la DREAL.

Lors du précédent CT du 20 juin, que nous avons boycotté, vous n'avez pas respecté l'article 2,2 du règlement intérieur : à savoir deux organisations syndicales représentant au moins la moitié des représentants titulaires vous ont demandé d'inscrire à l'ordre du jour le point relatif à la circulaire du 12 juin 2019 relatif à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État. Or, vous n'avez pas transmis ces « questions » à tous les membres du comité 48 heures avant la date de la réunion, signifiant par la votre refus d'aborder ce sujet.

Nous vous rappelons que nous exigeons :

- que ce sujet soit abordé dès que vous aurez effectué vos propositions d'organisation de la DREAL au préfet de région et
- que le préfet de région présente devant le CT de la DREAL son organisation qu'il aura transmise au niveau national.

De plus, conformément au règlement intérieur, **nous réclamons un relevé des suites aux délibérations prises en CT (article 4,2)** qui indique que « le président fixe ses instructions au secrétariat permanent qui adresse par écrit aux membres du CT ce relevé ».

**Nous exigeons des éclaircissements** sur plusieurs volets :

**- ACCROÎTRE LE SOUTIEN DE L'ÉTAT EN MATIÈRE D'INGÉNIERIE TERRITORIALE**

Cela concerne les DDT mais comment cela va s'articuler avec l'ANCT, quelles méthodes est prévue pour effectuer cette « revue des missions »

- la mutualisation en matière budgétaire : au niveau déconcentré, c'est le SGAR qui est responsable de BOP délégué, sous l'autorité du préfet e région.

De combien pour 2019 le budget va t-il être réduit ?

**- LA MUTUALISATION EN MATIÈRE DE FONCTIONS SUPPORTS**

La circulaire confirme le rassemblement de moyens aujourd'hui dispersés entre plusieurs DDI sur un département autour d'un SGC ou d'un pôle support intégré départemental (PSID). Ce pôle doit travailler en lien avec l'échelon régional pour les achats, les ressources humaines et l'immobilier.

Nous pressentons déjà un rassemblement des fonctions support au niveau régional.

Ce suivi sera effectué au niveau régional par le SGAR, aussi nous demandons à ce que les représentants du personnel, à chaque niveau pertinent (département, région) soient réellement associés à chaque phase du projet.

**- MUTUALISATION EN MATIÈRE IMMOBILIÈRE**

Vous nous avez confirmé que le schéma directeur immobilier en région prévoyait d'intégrer les restructurations de Colmar ( la tour bourrée d'amiante), de Strasbourg. Or, à aucun moment vous n'avez évoqué les sites de Châlons et de Metz.

La région Grand-Est étant une des plus vaste sur le plan géographique, nous exigeons qu'une réflexion, en cours à la DRFIP, soit menée sur les sites de Metz et Châlons jusqu'à son terme , à savoir le regroupement dans de meilleures conditions de travail, de la DRAAF, de la DREAL et de la DDT, voire d'autres DDI.

Nous vous rappelons que le diagnostic territorial du préfet de région ex Lorraine en mars 2015 avait souligné qu'à mi 2015, 2/3 des services seront implantés dans des bâtiments dont l'État est propriétaire (Rectorat, partie de la DRAC, SGAR et partie messine de la DIRRECTE) mais que **de nombreux autres sont locataires (DRJSCS à Nancy -coût 220 700€ , DREAL 2 sites : coût 1,3M€ , partie nancéenne de la DIRRECTE -coût 360 000€ de loyer,la DRAAF (loyer de 308 300€) et l'ARS (loyer de 850 000€) soit un coût total de 3 038 700€ en 2015.**

Quels efforts ont été entrepris pour que l'État gère enfin ses locaux comme un propriétaire efficient ? En 2010, l'ancien secrétaire général de notre ministère, avait émis un avis favorable pour le site du Green Park sous réserve d'une solution d'un lieu unique à moyen terme...

## **- LE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIONS DÉPARTEMENTALES**

Nous souhaitons avoir une vue globale de toutes les propositions des préfets de département en matière de mutualisations de certaines procédures et/ou la création de pôles de compétences multi-départementaux.

### ***SUR LE REGROUPEMENT SUR UN SITE UNIQUE DES UNITÉS DÉPARTEMENTALES DES DREAL ET DES REPRÉSENTANTS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT AVEC LES AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT***

La circulaire indique que ce regroupement sera réalisé « aussi rapidement que possible » !!

En 55, l'UD est dans une cité administrative éloignée de la DDT : avez-vous prévu un regroupement avec la DDT. La DDCSPP ? Et à quelle échéance ?

En 54 : le déménagement a eu lieu il y a 1 an, l'UD est éloignée de la DDT actuelle, est-ce que le préfet a prévu de regrouper l'UD avec la DDT et/ou la DDCSPP ? Et à quelle échéance ?

En 57 : l'UD est isolée rue de Guise, avez-vous prévu de l'intégrer dans un futur bâtiment avec la DREAL sur un site unique ?

L'UD 51 (Reims):est-il prévu de l'intégrer à une DDI ? Comme cela est prévu en 88.

### ***Enfin, sur la mise en place d'un OVNI hybride, la plateforme de gestion en matière de politique de l'eau, du traitement de l'habitat insalubre et indigne et de politique de l'environnement.***

Cette plateforme (départementale ou interdépartementale), placée sous l'autorité du préfet de département mais sous coordination régionale : comment cela va-t-il fonctionner ?

Nous craignons un véritable démembrement des services de l'environnement régionaux et départementaux au détriment d'une plateforme impersonnelle de gestion de base de données.

En conséquence, nous exigeons que les représentants du personnel soient parties prenantes du comité interministériel régional des transformations de services publics et demandons à être destinataires des « instructions les plus claires » des ministres à ses services territoriaux.

**Nous exigeons également la mise en place de l'instance de concertation régionale (en référence à notre courrier de mars 2018 resté sans réponse) pour débattre des questions touchant à la mise en oeuvre des politiques relevant des MTES/MCTRCT et qui font l'objet d'une coordination ou d'une harmonisation à l'échelle de la zone de gouvernance (DREAL, DDI, DIR)**

Nous renouvelons notre demande du 20 juin dernier dans laquelle nous souhaitons voir présenter 3 sujets particulièrement important à savoir :

- le bilan sur la notification des primes des agents MTES/MCTRCT et au, MAAF sous le régime du RIFSSEP
- le bilan des entretiens professionnels 2018 (quantitatif, répartition par service)
- une actualisation de la réorganisation du SEBP ; En effet, nous apprenons qu'un poste de METZ est transféré à STRASBOURG , sans concertation préalable, ni information en CT et encore moins proposé à une mobilité interne !